

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 08 JUILLET 2025

Le 08 juillet deux mille vingt-cinq à 11 heures, le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (seconde réunion suite à l'absence de quorum lors de la première).

DELIBERATION N°05

VALIDATION DU MARCHE PORTANT SUR UN LOGICIEL DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES

Présents (présentiel et visioconférence) :

Dominique BIZIERE, Jean-François CHIVRACQ, Céline FOURNIER, Magali VALIORGUE, Serge LASSERRE, Yves SERVETO.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Hervé CARREL, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 01 juillet 2025

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 6

Votants/Pour : 6

Abstention : 0



La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que l'Alpi a lancé une consultation pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des bibliothèques. En effet le contrat actuel avec la société C3rb prend fin en décembre 2025.

Deux candidats ont répondu à la consultation. La commission d'appel d'offres ouverte a évalué les candidatures sur la base des critères de la valeur technique, du coût financier et de l'ergonomie/écoconception.

La société C3rb a obtenu la meilleure évaluation en ayant présenté un meilleur rapport qualité-prix et une meilleure conformité aux critères d'ergonomie et d'écoconception.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 21 mai 2025,

Vu la délibération du comité syndical en date du 08 avril 2025 ayant pour objet le lancement du marché sur le logiciel de gestion des bibliothèques,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres de l'Alpi en date du 08 juillet 2025,

Vu le rapport présenté par la présidente,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le marché relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des bibliothèques.

De retenir l'offre de la société C3rB pour une enveloppe financière estimée à 157 073.18 pour une durée initiale de 3 ans.

En cas de reconduction du marché sur la période maximale, l'enveloppe financière estimée s'élève à 270 781.80 euros HT.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 040-254003304-20250708-08072025_05-DE



Fait à Mont-de-Marsan, le 08 juillet 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :